

Le comité exécutif

Élections

Lors de la rencontre annuelle, tenue généralement le 2^e samedi du mois d'août, l'assemblée générale procède au remplacement des administrateurs arrivés au terme de leur mandat au sein du conseil d'administration. Le 20 août 2011, Andrée Blouin, n° 116, Chantal Blouin, n° 101 et René Beloin, n° 412 terminaient leurs mandats respectifs de trois ans.

Deux administrateurs ont donc été élus et un réélu, soit :

- Marlène Blouin, n° 529
- Dorothée Beloin, n° 294
- René Beloin, n° 412

À la suite de ces élections, les sept administrateurs du CA se sont réunis et ensemble, ils ont convenu des responsabilités qui seraient imparties à chacun. Ainsi, Marlène accepte le poste de vice-présidente, Dorothée, celui d'administratrice et René se voit de nouveau confié le poste de président, entendu que tout administrateur est éligible à un autre terme ou plus.

Durée du mandat

Selon notre règlement général, tout administrateur se voit confier un mandat de trois ans. Ainsi, lors de la prochaine assemblée annuelle du 11 août 2012, les administrateurs suivants termineront leurs mandats respectifs. On procédera donc à l'élection de deux nouveaux administrateurs où les administrateurs sortants pourront, s'ils le désirent, se représenter pour un nouveau mandat de trois ans :

- Benoit Blouin, n° 41, administrateur
- Vicky Blouin, n° 620, trésorière

Et en août 2013, viendront en élection les deux autres administrateurs du CA, soit :

- Claire Blouin, n° 272, secrétaire
- Michel Blouin, n° 576, administrateur

Bien sûr, les administrateurs en place motivent leurs collègues à répéter l'expérience ou à prolonger leur mandat afin de faire bénéficier l'Association de leur expertise. Il leur arrive de réussir...

Réunions du C.A.

Bon an mal an, six réunions, au maximum, permettent de gérer l'ensemble des dossiers. Ces rencontres se tiennent maintenant à Drummondville dans un endroit central pour tous. Chacun effectue un déplacement comparable et en défraie les coûts associés.

À titre d'exemple, le 9 septembre dernier, la première réunion a permis la répartition des fonctions et des tâches, l'adoption des objectifs annuels, l'évaluation de nos activités de l'année précédente et la formation des comités de travail.

Les membres du C.A. se retrouveront, le 14 janvier prochain, pour la suite des dossiers. Notons qu'entre ces réunions, les comités de travail font progresser les dossiers par de multiples contacts et rencontres. Les besoins de rencontres déterminent la planification de notre calendrier de travail.

Réunions spéciales

Ces réunions sont organisées, soit pour combler un poste à la suite d'une démission ou pour solutionner une problématique précise soumise par un membre. Le président convoque alors une réunion spéciale sur le sujet ou le litige mis de l'avant. Depuis 2005, une seule réunion spéciale a été convoquée.